Justificatif généré le 12/09/2022

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 12/09/2022
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/628134
N° d'annonce : 628134

LAZARD ALPHA EUROPE

Société d'Investissement à capital variable

Siège social : 10, avenue Percier 75008 PARIS

377 963 178 R.C.S. Paris

Avis de convocation
Assemblée Générale Ordinaire

MM. les actionnaires sont convoqués le **13 octobre 2022 à 10 H** au 25, rue de Courcelles à Paris 8ème, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

– Rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2022 et compte-rendu de sa gestion ;

– Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 ;

– Quitus aux administrateurs ;

– Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 et affectation des sommes distribuables ;

– Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;

– Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée quel que soit le nombre de ses actions et pourra se faire représenter par un mandataire actionnaire ou par son conjoint. Il devra justifier de la possession de ses actions par la production d'une attestation de participation au siège, deux jours ouvrés au moins avant la date de la réunion. Les titulaires d'actions inscrits en comptes nominatifs purs ou administrés seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité, sous réserve d'avoir été inscrits sur les registres de la société deux jours ouvrés au

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)

moins avant la date prévue de la réunion.

En application à l'article R.225-72 du Code de commerce, les actionnaires pourront, à compter de la présente insertion et jusqu'à 25 jours avant l'Assemblée Générale, demander l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les demandes devront être envoyées au siège de la société. Elles devront être accompagnées d'un bref exposé des motifs ainsi que d'une attestation d'inscription en compte.

Cet avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'Ordre du Jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeIF7UREu
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeIF7UREu

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)